

LÉGENDE

AXE 1 Pour préserver et développer des espaces agricoles et forestiers participant positivement au cadre de vie

1.1 Préserver la diversité et la qualité des paysages agricoles

- paysages agricoles ouverts à préserver participant à la qualité des silhouettes de bourgs
- structures agropaysagères remarquables à maintenir et développer dans le paysage agricole (réseaux de haies, bosquets, arbres isolés)
- secteurs identifiés comme remarquables de par la qualité des structures agropaysagères des sites et des nombreux enjeux qu'ils concentrent (Le poivrier Saint-Michel - Les Vignottes à Monthureux-sur-Saône et le Vignoble du Charmont à Lironcourt)
- arbres isolés remarquables dans le paysage à protéger (en lien avec la présence de calvaires)

1.2 Préserver la diversité et la qualité des paysages forestiers

- massifs forestiers remarquables à valoriser, supports d'attractivité (notamment dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional)
- espaces forestiers d'intérêt biologique ou écologique à préserver (secteur-cible notamment : ZNIEFF Forêt de Damey à Saint-Julien)
- paysages fermés de fonds de vallées entées à reconquérir (vallée de l'Ourche, vallée du Gras)
- lisières forestières remarquables à maintenir et à entretenir (secteurs-cibles : Vallée de l'Ourche, clairières de Claudon, le long des RD)

AXE 2 Pour révéler l'identité du territoire liée à l'eau

2.1 Adopter une gestion hydraulique durable et raisonnée à l'échelle des bassins versants

- prairies naturelles de la Vallée de la Saône à préserver et à entretenir
- système hydraulique de la Vallée de l'Ourche à mettre en valeur
- évolutions paysagères importantes à maîtriser au sein du périmètre de protection des sources d'eau de Vitte-Contreville (en concertation avec le projet d'Agrivair)
- problèmes d'érosion (rapport plateau/pied de côte) à maîtriser

2.2 Valoriser le patrimoine paysager lié à l'eau sur le territoire

- mixité d'étangs présentant des enjeux majeurs et nécessitant une attention en termes de gestion hydraulique et paysagère
- méandres naturels de la Saône présentant une qualité paysagère à protéger
- sources et résurgences remarquables à identifier et à valoriser
- liaisons « cours d'eau/centres-bourgs » à mettre en valeur et/ou à aménager

AXE 3 Pour la découverte des paysages et le développement local

3.1 Développer une offre de tourisme durable identitaire des paysages du territoire*

Conforter et promouvoir les productions locales en préservant la qualité des paysages

- productions agricoles locales et identitaires présentant un intérêt paysager à valoriser
- filières et productions locales de bois et grès à valoriser (repérage non exhaustif)

Mettre en scène et valoriser l'identité des paysages et des villages

- ensembles patrimoniaux et paysages remarquables d'attrait touristique à valoriser
- affleurements gréseux existants présentant une qualité paysagère à préserver et mettre en valeur
- points de vues sur les silhouettes de bourgs à considérer dans les projets d'aménagement urbain et/ou de reconquête paysagère

3.2 Développer des itinéraires de déplacements attractifs et diversifiés

- routes en balcons offrant des panoramas dégagés à préserver et à mettre en valeur
- points de vue sur les paysages et leurs abords à valoriser et requalifier
- itinéraires de déplacement doux existants remarquables à mettre en valeur et/ou à prolonger

AXE 4 Pour un urbanisme de qualité, reflet de l'identité architecturale du Pays de la Saône Vosgienne

4.1 Optimiser l'armature urbaine existante

- pôle urbain principal / secondaire du territoire
- renouvellement urbain à favoriser et centralité de bourg à valoriser
- étalement urbain présentant des paysages à reconquérir / arrêter le mitage

4.2 Valoriser l'inscription des villages et leurs abords dans leur site

- ceintures vertes à maintenir et mettre en valeur : lien «bourg-grand paysage» à préserver (continuité des chemins, vues vers le paysage, fossés enherbés, etc.)
- vergers remarquables d'intérêt paysager en périphérie des bourgs à valoriser et à gérer durablement
- silhouettes de bourgs identitaires du territoire à préserver
- silhouettes de bourgs à reconquérir
- entrées de bourgs à requalifier
- bâtiments agricoles, scieries, autres bâtiments d'exploitation et leurs abords à valoriser

4.3 Créer des espaces publics agréables à vivre respectant l'identité et le caractère rural des bourgs

- espaces publics remarquables (usoirs, places, rues) à préserver, parfois à requalifier et à remettre en scène
- vues remarquables sur le paysage depuis les espaces publics des centres bourgs à préserver et à mettre en scène
- patrimoine architectural lié à l'eau à réhabiliter et à valoriser (secteur-cible notamment : Vallée de l'Ourche)

4.4 Mettre en valeur le patrimoine architectural des villages*

* éléments non cartographiables

